

CONFÉRENCE

Vigne & Vin BIO

FORMAT REVISITÉ

Saint-Ciers-sur-Gironde

13 & 14 mars 2025





GRANDE















SOIRÉE



















Julien Pezet

Actualités réglementaires export vin Bio

CO-ORGANISE PAI





















AVEC LE SOUTIEN DE







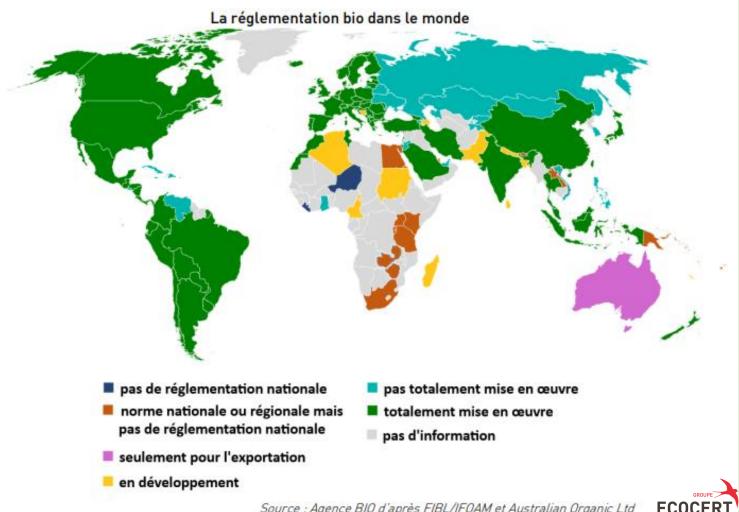








Export de vins Bio – entre Equivalences et protectionnisme





Niveaux de reconnaissance BioUE

Pays avec équivalence

- Canada
- Chili
- Royaume-Uni
- Corée du Sud * Norvège,
 - Islande,
- Japon

- Suisse

- Liechtenstein
- USA



Pays sans équivalence mais reconnaissance de la réglementation UE

- Australie
- Singapour
- Liban
- Thaïlande
- Malaisie
- Turquie
- Vietnam Moyen Orient
- Philippines

Pays sans équivalence ni reconnaissance de la réglementation UE

- Argentine
- Brésil
- Chine
- Inde
- Taïwan



Le bon réflexe = demander à votre importateur :

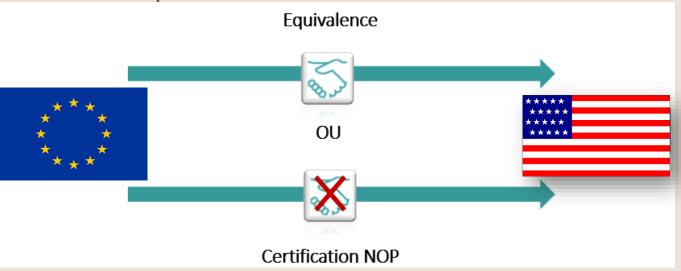
- l'existence d'une réglementation Bio Nationale
- Le cadre de reconnaissance du BioUF
- Les exigences à l'export = certification, vérification, doc de transaction, règles douanières





Exporter son vin Bio aux USA

2 manières d'exporter



- Depuis mars 24 = SOE (Strengthening Organic Enforcement) = Le plus grand changement apporté au règlement Américain NOP depuis 2001) Principaux changements :
 - Tous les exports associés à un NOP Import Certificate.
 - Renforcement des contrôles en douane



Comment exporter aux US?



5 - Demande du NOPIC

L'exportateur envoie la demande à son organisme de contrôle avec tous les documents nécessaires.

La demande doit être faite avant que la marchandise quitte le pays.

GLOBAL ORGANIC INTEGRITY DATABASE

6 - Validation du NOPIC

L'organisme de contrôle vérifie la demande et valide le NOPIC électroniquement via l'OID



Départ de la marchandise de France

8 - Dédouanement

Les autorités douanières vérifient le NOPIC et procèdent à la mise en libre pratique.

7 - Déclaration en douane

L'importateur déclare le numéro du NOPIC associé à chaque produit importé aux USA sur le portail américain de déclaration douanière (ACE)

2 - Audit sur site

L'audit équivalence doit être réalisé en même temps qu'un audit bio UE annuel ou sondage.

4 - Validation d'étiquette

Toutes les étiquettes doivent être validées par l'organisme de contrôle.



Organic









1 - Engagement « Equivalence USA »

L'opérateur doit envoyer le formulaire d'engagement complété et signé.

Toute la chaine doit être engagée, du producteur au distributeur.

3 - Attestation Equivalence USA

Après revue du dossier, le chargé de certification émet le courrier Equivalence USA qui liste les vins contrôlés.







Export vers la Chine



- · Certification annuelle de toute la chaine de valeurs
- Pas de rétroactivité (Audit avant vendandes)
- Logo Anti-fake
- Dossier complexe (plan d'analyse, description des unités, procédures internes)
- Coût élevé



Exporter son vin Bio au Japon

- 75 % des vins Bio importés sont français
- Règlement national en vigueur dans le pays, le Japanese Agricultural Standards (JAS)
- Un accord d'équivalence BioUE/JAS en vigueur depuis mai 2010 mais n'inclu pas le vin
- Vins certifiables JAS depuis Octobre 2022
- Les vins devront être certifiés JAS à partir du 1^{er} octobre 2025







La transition actuelle



Vins non certifiable JAS

Vins certifiables JAS

Pas d'équivalence BioUE sur la vinification

Usage logo JAS possible sous certification de l'exportateur

Vins certifiés JAS (à partir de la vinification)

Logo JAS obligatoire

01/10/22

01/10/25

Equivalence



+ certificat de transaction





+ certificat de transaction





+ certificat de transaction



Comment Exporter au Japon sans accord d'Equivalence BioUE?



6 - Certification JAS

L'OC étudie les documents d'audit pour émettre le certificat selon la conformité au JAS. La certification est valable 1 an. Départ de la marchandise

de France

8 - Dédouanement

Les autorités douanières vérifient le certificat de transaction et procèdent à la mise en libre pratique.

4 - Validation du logo JAS

Faire valider le modèle du logo

qui sera utilisé sur les bouteilles

7 – Demande de certification de transaction

L'exportateur demande à son OC un Certificat de Transaction pour chaque Export vers le Japon

2 - Engagement certification JAS

5 - Audit sur site

embouteillage, etc...)

L'entreprise doit s'engager annuellement auprès d'un Organisme de Certification habilité comme Ecocert

3

3 - Validation du plan de système JAS

L'activité de l'entreprise doit être décrite et son éligibilité à la certification JAS validée en amont d'un audit sur site

2

Un auditeur évalue la conformité des

activités de transformation (vinification,

1 - Séminaire JAS

Le personnel de l'entreprise certifiées JAS doit suivre une formation au Règlement JAS



Au-delà des Règlements Bio

• Les démarches Bio+ à l'Export connues



Suisse – Biodiversité



Allemagne - Biodynamie



Allemagne – Pratiques agronomiques



Suède - Social



Au-delà des Règlements Bio et des logos Quelles opportunités pour la BIO?

Un contexte réglementaire changeant à l'échelle européenne





CSRD







Vers un nouvel affichage environnemental?

On parle de mesures d'impacts, d'obligation de résultats, d'indicateurs de performance environnementale. Quelle position de l'AB?









Une Transition Agroécologique dite « Régénérative ».

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



RETROUVEZ TOUTES LES PRÉSENTATIONS SUR WWW.JOURNEESTECHNIQUESVIGNEVINBIO.FR

CO-ORGANISÈ PAR





























